

fabrication de ces engins mécaniques, qui jouent un rôle si important dans l'économie et la sécurité des exploitations minières.

J. KINDT,

Délégué du Gouvernement belge.

SIXIÈME SECTION. (*Suite.*)

Articles de vêtement.

(M. J. Kindt, *Rapporteur.*)

Corsets.

M^{me} V^e Loutrel-Bastin, de Bruxelles, avait exposé toute une série de corsets, depuis les articles courants tout faits à la mécanique et valant 3 à 4 francs jusqu'aux corsets de luxe du meilleur goût. On comprendra facilement que ce genre de confections ne manquait pas à l'Exposition viennoise. Le jury, après avoir examiné dans les vitrines allemandes un grand nombre de ces corsets tout chargés de soie, de fleurs et de dentelles, s'est arrêté avec complaisance devant les articles sortis des ateliers de M^{me} Loutrel. Le jury a constaté que ces corsets, comme forme, confection et couture, étaient irréprochables ; mais il leur a reconnu un mérite tout particulier, celui de la grâce, de la sobriété des ornements, et d'un cachet tout particulier d'élégance. Aussi est-ce la médaille spéciale de bon goût que le jury a décernée, à l'unanimité, à l'exposante belge.